

REGLEMENT INTERIEUR AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs est un dispositif municipal proposé aux élèves scolarisés en élémentaire à l'école des Bergeronnettes de Méry-sur-Seine. Il s'agit d'un temps dédié aux devoirs et non un temps de soutien. Le travail effectué à l'aide aux devoirs ne dispense pas les parents d'un contrôle régulier.

1. Le fonctionnement :

L'aide aux devoirs se déroule à l'école. Les élèves, dont l'inscription a été préalablement validée par la mairie, sont répartis dans la classe pour travailler sur leurs devoirs sous la supervision du responsable de la séance.

A 16 h 30 les élèves ont un temps de récréation pendant lequel ils prennent le gouter fourni par les parents. A 17 h, ils vont dans une salle de classe pour faire leurs devoirs.

Les élèves sont sous la responsabilité des adultes encadrant l'aide aux devoirs de 16 h 30 à 18 h.

A 18h, les parents viennent chercher les enfants au portail. Les enfants inscrits au périscolaire sont confiés aux animateurs de l'IFAC. Les enfants non récupérés par leurs parents à 18 h sont automatiquement dirigés vers l'IFAC. Tous les élèves inscrits à l'aide aux devoirs doivent donc également être inscrits à l'IFAC (dossier à demander par mail : adl.mezy@utidf.asso.fr).

Aucun élève ne peut quitter l'aide aux devoirs avant 18 h.

2. Discipline

L'élève participant à l'aide aux devoirs doit :

- Être calme et faire ses devoirs
- Avoir son matériel
- Respecter les adultes et les autres élèves

Le non-respect des règles malgré les observations des adultes pourra conduire à une sanction, allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'aide aux devoirs.

3. Responsabilité

En cas d'accident, les parents et la Mairie seront avertis par l'adulte assurant l'aide aux devoirs. L'assurance responsabilité civile couvrant les dommages pour les activités périscolaires doit être souscrite obligatoirement par les parents.

4. Inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes pour chaque période scolaire (de vacances à vacances) et nécessiteront le paiement intégral des séances, même en cas d'annulation. Elles se réaliseront via le site internet de la mairie. Une liste des élèves inscrits sera ensuite communiquée au responsable en charge de l'aide aux devoirs.

5. Facturation :

La facturation s'effectue sur la globalité de la période. Le règlement se fait par chèque (ordre : trésor public) ou virement bancaire a réception de la facture.

Je soussigné (e),.....père/mère/représentant légal de l'élève.....
En classe de..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur
et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

signature des parents